

AVIS PUBLIC Consultation publique

Aux personnes intéressées, AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **06 mars 2023**, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement # **275** relatifs à la démolition d'immeubles.

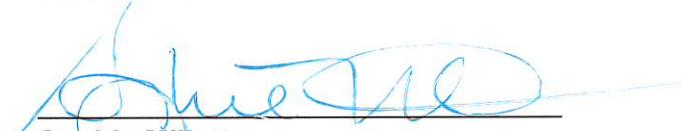
Le projet de règlement vise à :

- répondre aux exigences de la *Loi sur le Patrimoine culturel* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* obligeant les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles;
- assurer le contrôle des démolitions des immeubles patrimoniaux.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2023 de 16:00 à 17:30 au **492 rue des Bosquets** à Sainte-Marie de Blandford. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population le projet de règlement ci-haut énuméré. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entrée en vigueur. De plus, il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal du 492 rue des Bosquets à Sainte-Marie de Blandford durant les heures d'ouverture régulières.
3. Aucun règlement ne contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Marie de Blandford le **09 mars 2023**



Sophie Millette,
Directrice générale et greffière-trésorière